

Intitulé du concours ou de l'examen : Assistant Socio Educatif

CONCOURS (1) Interne (1)

EXAMEN (1) Externe (1)

Troisième voie (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 6 octobre 2022

à Clalons - en - Campagne

Epreuve de redaction d'un rapport

Spécialité et/ou option : CESF
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



3737959941

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Conseil départemental
Service d'aide sociale

6 octobre 2022

Rapport
A l'attention du DGA

Objet: La pauvreté en France

Différentes études sont menées en France dans le but de comprendre le phénomène de la pauvreté dans sa globalité.

Mais qu'est-ce que la pauvreté? La Banque mondiale et le programme des nations unies pour le développement (PNUD) la définissent comme "un manque d'accès aux actifs, d'une croissance économique insuffisante ou inappropriée, et d'une mauvaise gouvernance".

Plus concrètement, un individu ou un ménage, est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce dernier correspond à 60% du niveau de vie médian.

Comment se traduit la pauvreté? Quels sont ses effets sur la population?

Afin de répondre à ce questionnement et dans le but d'apporter des éléments aux élus du département lors d'un séminaire, il est nécessaire de faire un point sur la pauvreté en France entre multidimensionnels et conséquences (I), puis dans un second temps, de ne pas négliger la dimension collective de la pauvreté (II).

La pauvreté a des conséquences dans différents aspects de la vie quotidienne.

Un des aspects le plus vital est l'accès à l'alimentation. En effet certains produits tels que le poisson, des fruits et légumes frais seront moins accessibles au contraire de produits céréaliers, gras et transformés.

Cela va avoir des conséquences directes sur l'état de santé telles que l'obésité, du cholestérol, des maladies cardio-vasculaires...

L'accès aux soins sera également impacté, particulièrement si l'individu habite en milieu rural ou périurbain.

La détention d'un véhicule ou le financement régulier de transport en commun va être impacté tout comme l'accès à la culture.

La fracture numérique est d'autant plus marquée auprès de personnes sous le seuil de pauvreté. En effet l'accès au matériel informatique (hors téléphone portable) et à internet sera très limité, hors accès gratuits.

Des disparités sociales apparaissent particulièrement en terme de réussite scolaire et se traduit par des écarts très marqués entre des ménages cadres et ouvriers.

Cette prise en compte de la pauvreté dans sa globalité est nécessaire dans l'établissement d'interventions sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives au niveau du département.

II. Une dimension collective à ne pas négliger

Une vision sur l'ensemble du département est nécessaire dans la mise en place d'une méthodologie efficiente (A) et dans le renforcement de l'estime de soi au travers d'actions collectives (B).

A. Une prise en compte départementale pour une méthodologie plus efficiente

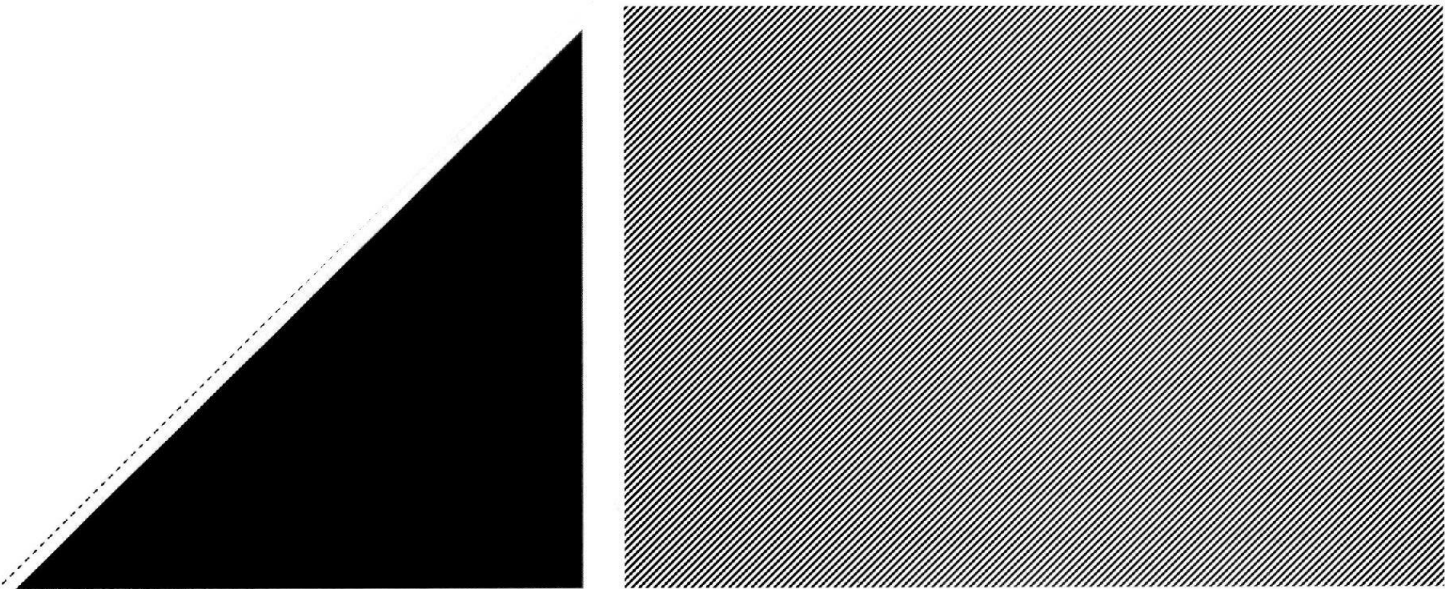
Le CESF a été missionné par le DGA du service d'aide sociale du département dans le but d'élaborer une ISIC sur l'estime de soi.

Le CESF animera et coordonnera les réunions du comité technique.

Ce dernier sera composé des agents et travailleurs sociaux du service d'action sociale, de travailleurs sociaux de secteurs, d'associations d'insertion, d'associations caritatives (Restos du cœur...) et de travailleurs sociaux de CCAS, ainsi que de centres socio-culturels.

L'objectif premier est d'établir ou partager des retours de terrain dans le but de réaliser un diagnostic partagé.

Suite à ce diagnostic de la part des professionnels, une prise en compte des besoins et attentes des usagers y sera intégrée.



Par exemple, en 2015 le taux de pauvreté était de 14,2% et de 14,6% en 2020. En 2018, il était au plus fort avec 14,8% ces 5 dernières années. Le taux n'est pas linéaire tout comme le seuil de pauvreté mensuel qui est passé de 1057€ environ en 2015 à 1102€ en 2019.

L'intensité de la pauvreté, élément qui permet de mesurer l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, était, quant à lui, de 19,7% en 2019.

La privation matérielle et sociale était de 13% en 2019 contre 13,6% en 2014 mais report à la hausse.

Cette donnée permet d'établir la proportion de personnes déclarant au moins 5 restrictions établies parmi une liste de privation prédéfinies (ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues, ne pas pouvoir acheter de vêtements neufs...).

Cette privation va majoritairement concerner les familles monoparentales (29%), les personnes seules (18%) et les familles ayant 3 enfants ou plus à 17%.

Cependant cette vision de la pauvreté, ses facteurs et ses conséquences évoluent.

B. Une vision et des conséquences évolutives

La vision de la pauvreté évolue en parallèle de notre société. En effet, le taux de pauvreté, le niveau de vie médian, le niveau de vie, le revenu disponible et la composition des ménages évoluent en permanence.

D'autres facteurs entrent en ligne de compte, telles que les inégalités et discriminations qui vont impacter les individus à différents niveaux et dans différentes mesures : accès à l'emploi, égalités des chances, accès aux soins...

La prise en compte d'éléments supplémentaires, telle que l'intégration de populations échappant d'ordinaire aux statistiques, va influencer les chiffres mais aussi l'analyse qui en est faite. En effet, les personnes sans domicile, hébergées, mobiles, les étudiants et les habitants des DOM échappent d'ordinaire aux statistiques.

Les dépenses contraintes, charges inhérentes et incompressibles des foyers, évoluent dans leurs impacts sur les individus en fonction de leurs revenus.

L'âge est également un paramètre à prendre en compte : les moins de 30 ans seront plus touchés (23,5%) par le seuil de pauvreté que des personnes retraitées ou ayant un emploi stable. Les personnes au chômage et les familles monoparentales sont également plus touchées par la pauvreté.

I. La pauvreté en France, entre multidimensions et conséquences

La définition de la pauvreté est complexe et variable (A) et sa vision ainsi que ses conséquences évoluent en permanence (B).

A. Une définition complexe et variable

La pauvreté ne peut se définir en prenant un seul facteur en compte. En effet, sa définition elle-même varie selon le sens qui est posé derrière le terme.

La pauvreté extrême ou absolue signifie qu'une personne ne peut pas satisfaire ses besoins essentiels sur le domaine alimentaire.

La pauvreté générale ou relative indique qu'un individu n'a pas les ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins autres qu'alimentaires (habillement, factures énergétiques ou de logement...).

La pauvreté humaine qui correspond à l'absence de capacités humaines de base telles que l'analphabétisme, une alimentation inadéquate, un état de santé fragile pouvant être évité.

La Banque mondiale va elle prendre en compte le côté monétaire de la pauvreté avec le seuil de pauvreté établi à 60% du revenu médian.

Il ne faut toutefois pas confondre la pauvreté et la précarité qui se définit par un état de fragilité mais qui ne mène pas systématiquement à la pauvreté.

La pauvreté est variable. En effet, en 2019, 9,2 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté, exprimé en pourcentage, et le seuil de pauvreté mensuelle, exprimé en euros, sont des constantes permettant de mesurer l'évolution de la pauvreté.

Le comité technique formulera alors des propositions que le CEF Budgétisera avec la mise en place d'outils.

Le CEF soumettra ces propositions au comité de pilotage composé du président du conseil départemental, du DGA et de l'élu aux Affaires sociales.

Le comité de pilotage présentera les actions en délibérations en conseil départemental et priorisera les actions validées.

Le CEF mettra alors en place des groupes de travail dans la mise en place et le suivi des projets et de réaliser les demandes de financement interne ou externe.

B. Des actions collectives pour renforcer l'estime de soi et les capacités de tous

Suite au diagnostic et à la demande du DGA, une action collective en faveur de l'estime de soi sera mise en place à destination des publics en situation de pauvreté.

Cette ISIC est décomposée en différents temps.

Le premier temps a pour but de faire et laisser s'exprimer les personnes autour de l'estime de soi, de ce qu'elles aiment ou non. L'intervention d'un psychologue dans cette table ronde est nécessaire afin de fournir matière des mots sur ses difficultés, ses plaisirs, ses envies.

Un second atelier autour d'un travail socio esthétique permettra aux personnes de se mettre en valeur. Il s'agira d'avoir des conseils de maquillage, coiffure, habillage à l'aide de professionnels.

Un troisième temps aura pour objectif de travailler l'expression artistique, corporelle, technique lors d'une après-midi. Des sous-groupes à thème (danse, art-thérapie, modelage...) permettront aux personnes de tourner dans chaque atelier.

Un temps sera également pris avec le système d'échange local (SEL) dans le but de faire un point et valoriser les compétences de chacun dans le but de démontrer que chacun a sa spécificité et ne "sait pas rien faire" ou "n'est pas bon à rien".

Un temps final, en partenariat avec la médiathèque et des commerçants permettra l'exposition des œuvres réalisées lors de l'atelier d'art-thérapie et un défilé en tenue et maquillage vu lors du second atelier.

Cette ISIC sera évaluée à l'aide d'outils de suivi, de l'évaluation des professionnels et des participants et ce à court, moyen et long terme.

En fonction de l'atteinte des objectifs, un déploiement de l'action pourra être envisagée sur le département.

